

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 10160  
Numéro SIREN : 353 092 489  
Nom ou dénomination : ADD EQUATION

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2021 sous le numéro de dépôt 85585



2108569001



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : ADD EQUATION

Numéro RCS : 353 092 489

Numéro Gestion : 1990B10160

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : 15 R MANSART  
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R085585 (2021 85690)

Date du Dépôt : 02/07/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 01/06/2019

Décision 1 : Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

Décision 2 : Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

fait à Paris, le 2 juillet 2021

2081660

ADD EQUATION  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de

Commissaires aux Comptes au capital de € 105 867  
de commerce de Paris  
Siège social : 15, rue Mansart - 75009 PARIS

RCS PARIS B 353 092 489 0 2 JUL. 2021

Sous le N° :

2085585

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU PREMIER JUIN

DEUX MIL DIX NEUF

de commerce de Paris  
Ate

24 JUN 2021

Sous le N° :

208660

L'an deux mil dix-neuf,  
Le premier juin à neuf heures,

Les actionnaires de la Société ADD EQUATION, Société Anonyme au capital de € 105 867, se sont réunis sur deuxième convocation faite par le Président au 15 rue Mansart - 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont présents ou représentés :

- Jean-Patrick FORTLACROIX,
- Yolène de la RUÉE,
- Julien TEYSSENDIÉ.

L'Assemblée est présidée par Jean-Patrick FORTLACROIX.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant ainsi le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Signature

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- les comptes arrêtés au 30 juin 2018,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés l'ont été, conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- approbation des comptes de l'exercice,
- affectation des résultats,
- renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Yolène de la RUÉE,
- quitus aux administrateurs,
- non-renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée des rapports du Conseil d'Administration.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à € 13 177 en totalité au compte report à nouveau qui est porté de € 236 835,89 à € 250 012,89.

Cette résolution est adoptée.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention relevant des Articles L 225-38 et suivants du Code de commerce régulièrement autorisée ou renouvelée n'est parvenue à la connaissance du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mademoiselle Yolène de la RUÉE, qui vient à devoir être renouveler pour une durée de six ans.

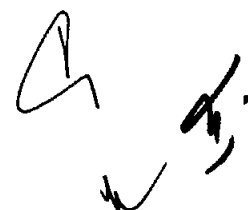
Son mandat prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.



## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, prend acte de la démission des Commissaires aux Comptes. Conformément à la Loi Pacte, et eu égard aux critères de la Société au regard des seuils, il n'y a pas lieu à désignation de nouveau Commissaire aux Comptes.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de faire le nécessaire aux fins de mettre à jour le Kbis de la Société, savoir, suppression de :

- Monsieur Hervé GODARD, Commissaire aux Comptes titulaire,
- la Société I3MH, Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée.

## HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les actionnaires présents.

